

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE
N°2023-14**

**PRESTATION AMO ET MOE AUPRES DU SYDEC POUR INSTALLATION DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE MAIRIE, FORUM, PARNASSE**

Le Maire de la Commune de Mimizan,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2020 autorisant le maire à agir dans le cadre des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments de la mairie, du Forum et du Parnasse, soutenu financièrement par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ;
Considérant la convention de prestation de services énergies en vigueur entre la commune et le Syndicat départemental d'équipement des Landes (SYDEC) ainsi que l'accord-cadre SYDEC GC_PIENR21 Prestations intellectuelles relatives aux énergies renouvelables lot 3.4 maîtrise d'œuvre d'un projet solaire photovoltaïque ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter et de signer avec le SYDEC les pièces relatives à l'achat d'une prestation d'accompagnement pour un projet en énergies renouvelables solaire photovoltaïque (DEVIS n° 596-2023-PHO) d'une part, et d'une prestations intellectuelles relatives aux énergies renouvelables lot 3.4 maîtrise d'œuvre d'un projet solaire photovoltaïque conformément à l'accord-cadre SYDEC GC_PIENR21 (DEVIS n° DEV-595-2023-PHO) d'autre part, pour les montants respectifs de 1500€HT soit 1800€TTC, et de 14 806,54€HT soit 17 767,84€TTC.

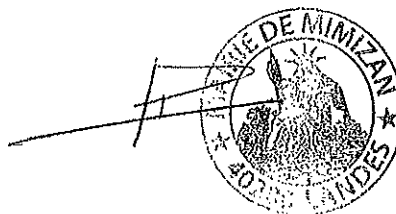
Article 2 : de préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2023.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre annexe au registre des délibérations du conseil municipal,

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau 50 cours Lyautey BP 43 64010 PAU Cédex dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou directement sur le site www.telerecours.fr.

Fait à MIMIZAN, le 03 mars 2023

**Frédéric POMAREZ,
Maire de Mimizan**





Certifié exécutoire par Frédéric POMAREZ, Maire
compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 03/03/2023
et l'acquiescement reçu sous le numéro de certificat :

040-214001844-20230303

DEC 2023014-AR

et de la publication électronique le 03/03/2023

Fait en mairie de Mimizan, le 03/03/2023

Notifié le
à





DEVIS



Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes

Chargé de Projet SYDEC :

Collectivité :

Référence du projet :

CONVENTION

Prestations de services

Accord cadre : Prestations intellectuelles relatives aux énergies renouvelables CODE : CC-PIERRE21

Lot : 0.4 - MAITRISE D'OEUVRE D'UN PROJET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

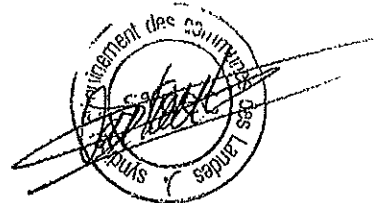
DEVIS n° DEV-695-2023-PIHO

Référence Article	Type de prestations	Description	Quantité	Prix € HT	Coef actu	Prix actualisé
MOEPV04	MAITRISE D'OEUVRE D'UN PROJET SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (Chapitre 7 du CCTP) Invest = 100 000 < C ≤ 250 000	Autoconsommations Hôtel de ville / Théâtre / Forum - Mimizan de 104 kWc - Investissement estimé à 171 366 €	1	14 223,38 €	1,041	14 806,54 €
				€ HT		14 806,54 €
				TVA (20%)		2 961,31 €
				€ TTC		17 767,84 €
NB : Le montant de la facture associée pourra être différent du montant du présent devis car basé sur un coût réel et non un BPU moyen.				Total sans frais de gestion		
				Total à régler € TTC		17 767,84 €

A MONT DE MARSAN
Le 02/03/2023

"Bon pour accord" (signature et cachet)

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur technique adjoint



Frédéric MONTAUT



Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023



ID : 040-214001844-20230303-DEC2023014-AR



DEVIS



Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes

Chargé de Projet SYDEC :

Collectivité :

Référence du projet :

CONVENTION

Prestations de services

Prestation : Accompagnement pour un projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique et solaire photovoltaïque

DEVIS n° 596-2023-IPH0

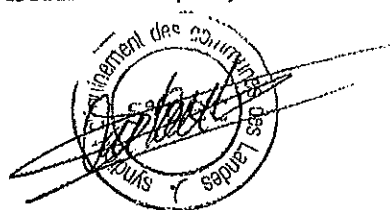
Description	Quantité	Prix € HT	Total
Accompagnement projet photovoltaïque Autoconsommations Hôtel de ville / Théâtre / Forum - Mimizan de 104 kWc - Investissement estimé à 171 366 €	1	1 500,00 €	1 500,00 €
		€ HT	1 500,00 €
		TVA (20%)	300,00 €
		€ TTC	1 800,00 €
		Total à régler € TTC (1)	1 800,00 €

(1) Montant minimum de la prestation qui sera recalculé à la facturation sur la base de 0,8% du montant HT des travaux

A MONT DE MARSAN
Le 02/03/2023

"Bon pour accord" (signature et cachet)

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur technique adjoint



Frédéric MONTAUT



Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023



ID : 040-214001844-20230303-DEC2023014-AR